
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 17 décembre 2024 à 19h04 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Et messieurs les conseillers Francis Grégoire
Richard Hébert
Sylvain Lafrenaye

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière – trésorière.

Monsieur le conseiller Pierre Letendre est absent.

Mesdames les conseillères Anolise Brault et Jacynthe Potvin sont absentes.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame le maire donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil tel que requis.

2024-12-265

3.0 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif est joint en annexe A au procès-verbal et sera distribué dans le journal municipal *Le Rochvillois* à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget pour l'année 2025 tel que soumis et joint en annexe A au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-12-266

4.0 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION (PTI) POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation de la municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif est joint en annexe B au procès-verbal et sera distribué dans le journal municipal *Le Rochvillois* à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation 2025-2026-2027 tel que soumis et joint en annexe B au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance. Aucune participation citoyenne.

2024-12-267

6.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu de lever la séance à 19H19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 LCV

Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Annick Corbeil,
Maire